

Image not found or type unknown



Donation avec usufruit à mes enfants

Par **HAURY Helene**, le **07/11/2018 à 20:08**

Bonjour

Si je donne tous mes biens à mes 2 enfants avec usufruit, est-ce que je peux les contraindre à loger mon compagnon de PACS dans l'une des maisons données après mon décès ? et par quel moyen ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/11/2018 à 20:45**

Bonjour

Prévoir un usufruit réversible en faveur de votre partenaire.